

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat par le groupe Reworld Media de la société Unify, « pôle digital » de TF1

Publié le 07 octobre 2022

Le 22 septembre 2022, le groupe Reworld Media a notifié auprès de l'Autorité son projet de prise de contrôle exclusif de la société Unify.

Les parties à l'opération

Le groupe Reworld Media est un groupe de média français actif principalement dans les secteurs de l'édition de magazines papiers en France (Grazia, Marie Claire, Auto Plus, Closer, Gourmand, Science&Vie, etc.) et de la vente d'espaces publicitaires dans ces magazines. Il exploite également des sites Internet éditoriaux (telestar.fr, melty.fr, gourmand.viepratique.fr, etc.) et vend des espaces publicitaires sur ces sites.

La société Unify est principalement active dans les secteurs de l'édition de magazines papiers (Marmiton) et de la vente d'espaces de publicité dans la presse magazine ainsi que dans l'exploitation de sites Internet éditoriaux (aufeminin.com, doctissimo.fr, marmiton.org, etc.), de médias sociaux (Fraîches, Minute Buzz, Juste Mieux) et la vente d'espaces de publicité en ligne.

Après examen, l'Autorité estime que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Considérant que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias
06 21 91 77 11
[Contacter par mail](#)

22-DCC-190 DU 7 OCTOBRE 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société
Unify par le groupe Reworld Media

Consulter le texte
intégral
